

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU SUD-INDOCHINOIS
PERPÈRE & Cie,
puis
COMPAGNIE DU SUD-INDOCHINOIS

Robert Jules *Pierre* Raoul PERPÈRE, fondateur

Né à Burgalays, canton de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 11 mars 1892.

Fils de Raoul Perpère (1864-1950), alors régisseur, puis industriel, et d'Aurélié Bernardine Marquet (1862-1932).

Frère de Georges Perpère (1893-1982), agent de la Banque de l'Indochine la Banque de l'Indochine à Hanoï (1924), Haïphong (1927), Pnom-penh (1932), Addis-Abeba, Hanoï (1937), puis Battambang (1938).

Marié à Paris XVI^e, le 29 novembre 1919, avec Marie Yvonne Emeldea Champion (Arcachon, 31 janvier 1891-Beaugency, Loiret, 29 septembre 1975). Dont :

— Jacques Pierre Jean (Saïgon, hôpital Grall, 28 juillet 1924-Nîmes, 24 mai 2017).

Ingénieur de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (ESPCI).

Incorporé le 9 octobre 1913.

Détaché à la poudrerie de Blancpignon à Bayonne (16 sept. 1915).

49^e R.I. (1^{er} juillet 1917).

Poudrerie de Toulouse (20 mars 1918).

Société du chlore liquide à Pont-de-Claix (15 juillet 1918).

Usine Rassüen (Société des produits chimiques du Midi) à Istres (Bouches-du-Rhône)(sept. 1919).

Bangkok (18 sept. 1920)

Pnom-Penh (2 mars 1923), service des eaux (2 mars 1923).

Inculpé et acquitté dans l'affaire du [duel des dentistes](#) (avril 1924).

Membre du [Cercle sportif saïgonnais](#) (21 mai 1924).

Paraît s'être établi après 1929 comme vendeur et réparateur de radios, 47, rue du Rempart-Saint-Étienne, Toulouse (*La Dépêche du Midi*, 27 janvier 1933-*La République du Sud-Ouest*, 13 mars 1948).

7 juin 1924

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} juin 1924)

La demande de concession de la distribution de l'énergie électrique, dans le centre urbain de Phanhiêt, présenté le 24 mai 1924, par M. Perpère, ingénieur à Saïgon, sera

mise à l'enquête dans les conditions fixées par la loi du 15 juin 1906 et du règlement d'administration publique du 3 avril 1908.

Les pièces du dossier constituant le projet mis à l'enquête ainsi que le registre destiné à recevoir les réclamations et déclarations des intéressés sont déposées à la résidence de Phanhiêt, où elles seront communiquées au public, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux, du 30 juin au 7 juillet 1924.

M. de Lartigue, inspecteur de la Garde indigène, est désigné comme commissaire enquêteur.

21 mars 1925

(Bulletin administratif de l'Annam, 1^{er} juin 1924)

Est autorisée la substitution de la Compagnie électrique du Sud-Indochinois à M. Perpère, ingénieur pour l'exécution de la convention du 29 septembre 1924 approuvée le 17 novembre 1924 relative à la concession de la distribution de l'énergie électrique pour tous les usages dans le centre urbain de Phanhiêt.

COMPAGNIE ÉLECTRIQUE DU SUD-INDOCHINOIS
PERPÈRE & Cie

=====

ÉLECTRICITÉ — INSTALLATIONS & EXPLOITATIONS
EAU — FILTRATION & STÉRILISATION EAU — DISTRIBUTION
INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

=====

8, rue Colombert, SAÏGON
Tél. 159 — Adresse télégraphique SUDELEC-SAÏGON
Code français : LUGAGNE
Usine à PHAN-THIÊT

**COMPAGNIE ÉLECTRIQUE
DU SUD - INDOCHINOIS
PERPÈRE & Cie**

ÉLECTRICITÉ INSTALLATIONS &
EXPLOITATIONS
EAU FILTRATION & STÉRILISATION
□ □ □ DISTRIBUTION □ □ □
INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES

8, rue Colombert - SAÏGON
Tél. 159 — Adresse télégraphique SUDELEC-SAÏGON
□ Code français : LUGAGNE □
— Usine à PHAN-THIÊT —

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-83)

TRANSFORMATION EN COMPAGNIE DU SUD-INDOCHINOIS

Résidence de Kompong-Cham
(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1926, p. 82)

Notre compagnie, soc. an. française, dont le conseil d'administration est composé conformément à l'arrêté du gouverneur général du 5 fév. 1925, a l'honneur de demander concession, à titre onéreux, en vue d'y effectuer des plantations d'hévéas et des essais de plantation de palmiers à huile, d'un terrain d'une superficie d'environ 3.400 ha, dans la province de Thbong-Khmum

L'un des adm.
Long.

Demande de concession
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1926, p. 205-206)

Cie du Sud-Indochinois, 8, rue Colombert, Saïgon :
5.000 ha. à Kratié en bordure de la concession Lazard.
L'un des adm.
Long.

À l'Officiel
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

La Compagnie du Sud-Indochinois demande la concession gratuite de 5.000 ha. et réserves de 8.000 ha. y attendant dans la province de Kratié (Cambodge).

La Compagnie du Sud-Indochinois demande la concession à titre onéreux de 3.400 ha. pour y planter des hévéas et des palmiers à huile dans le khum de Thbong-Khmum (prov. de Kompong-Cham).

(*Bulletin administratif du Cambodge*, mai 1926, p. 534)

Par arrêté du résup au Cambodge du 7 mai 1926 :

La Cie du Sud-Indochinois est déclarée concessionnaire des distributions publiques d'énergie électrique dans les khum de Kampot, Kêp, Takéo, Kompong-Thom, Kompong-Cham, Soairieng et Siemréap-Angkor aux conditions de sa soumission du 18 décembre 1925 et du cahier des charges de la concession qu'elle a visé pour acceptation. .

(Bulletin administratif du Cambodge, mai 1926, p. 575-576)

Par arrêté du résup au Cambodge du 21 mai 1926 :

Les recettes de l'affermage du marché de Siemréap nouvellement créé, s'élevant à la somme de 2.768 \$, profiteront aux budgets des khum de Promtéang et de Pobantéachey.

Ces budgets auront à supporter exceptionnellement les dépenses d'éclairage du centre de Siemréap jusqu'à ce qu'il soit procédé à l'installation de l'éclairage électrique dans ce centre aux frais du budget local.

À partir de ce moment, ils devront verser au budget local une contribution correspondant au montant des dépenses de distribution électrique telle qu'elle est réglementée par le cahier des charges du 1^{er} février 1926 signé par la Cie du Sud-Indochinois.

(Bulletin administratif du Cambodge, septembre 1926, p. 1095-1096)

Par arrêté du résup au Cambodge du 21 septembre 1926 :

Est mis gratuitement à la disposition de la Cie du Sud-Indochinois, pour la durée de la concession qu'elle a obtenue pour l'éclairage électrique du centre urbain de Kompong-Thom, un terrain de 26 ares

.....

Cie du Sud-Indochinois

(Bulletin administratif du Cambodge, octobre 1926, p. 1201)

Par arrêté du résup au Cambodge du 14 octobre 1926 :

Est loué, à raison d'une piastre par an, et mis à la disposition de la Cie du Sud-Indochinois, pour la durée de la concession qu'elle a obtenue pour l'éclairage électrique du centre urbain de Takeo, un terrain de 1 ha 10 ares 88 centiares

.....

(Bulletin administratif du Cambodge, novembre 1926, p. 1354)

Par arrêté du résup au Cambodge du 15 novembre 1926 :

Est loué à raison d'une piastre par an et mis à la disposition de la Cie du Sud-Indochinois, pour la durée de la concession qu'elle a obtenue pour l'éclairage électrique du centre urbain de Kompong-Cham, un terrain de 52 ares

.....

5 mai 1927

(Bulletin administratif de l'Annam, 15 mai 1927)

M. Perpère, agissant au nom et pour le compte de la Compagnie du Sud-Indochinois dont il est le directeur, est envoyé en possession définitive du terrain du centre urbain de Phanthiêt a lui concédé suivant contrat en date du 4 février 1925 approuvé le 2 mai suivant.

Le concessionnaire sera tenu de se conformer aux clauses et conditions stipulées dans le contrat.

(Bulletin administratif du Cambodge, octobre 1927, p. 1297)

Par arrêté du résup au Cambodge du 7 octobre 1927 :

La Cie du Sud-Indochinois, à Phnôm-Penh, est autorisée à installer, dans son immeuble sis 23, avenue Boullouche, un moteur Sulzer de 30 CV, marchant au mazout et destiné à actionner ses glacières, sous réserve qu'elle devra le munir d'un silencieux efficace pour supprimer le bruit, et de plaques de socle pour amortir les vibrations.

(Bulletin administratif du Cambodge, décembre 1927, p. 1476-1477)

Par arrêté du résup au Cambodge du 20 décembre 1927 :

Sont réduites de deux tiers les amendes encourues par la Cie du Sud-Indochinois pour manquements à l'article 30 du cahier des charges de la concession de distribution d'énergie électrique dans le centre de Takéo pendant le courant du mois d'octobre 1927.

Le montant des amendes à appliquer est fixé à $215 \$ \frac{52}{3} = 71 \$ 84$.

15 mai 1928

(Bulletin administratif de l'Annam, 15 mai 1928)

La Compagnie du Sud-Indochinois, représentée par M. Perpère, directeur, est envoyée en possession définitive du terrain du centre urbain de Phanthiêt à elle concédé suivant contrat en date du 27 décembre 1927, approuvé le 20 février 1928.

La Compagnie sera tenue de se conformer aux clauses et conditions stipulées dans le contrat.

Distribution de l'Energie électrique à Travinh
(La Dépêche d'Indochine, 25 mai 1928)

Un projet de contrat à passer avec la Compagnie du Sud-Indochinois et relatif à la concession de la distribution d'énergie électrique pour tous usages avec privilège pour l'éclairage dans le centre de Travinh sera mis à l'enquête dans les conditions fixées par la loi du 15 juin 1906 et le règlement d'Administration publique du 3 avril 1908.

*

* *

Les pièces du dossier constituant le projet mis à l'enquête ainsi que les registres destinés à recevoir les observations et déclarations des intéressés seront déposés au Gouvernement de la Cochinchine (5^e Bureau) et à l'Inspection de Travinh où ils seront communiqués au public aux heures normales d'ouverture des bureaux, du lundi 4 juin 1926 au lundi 11 juin 1928 inclus.

La collaboration franco-annamite
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

Monsieur,

Votre n° 11 du 20 juin, qui nous parvient ce jour, indique — page 176 — la création de la Société de Thap-Muoi et souligne que c'est la première fois qu'une large place est faite à des Annamites dans le conseil d'une société française importante.

Nous croyons devoir vous signaler que notre société, la Compagnie du Sud-Indochinois, fondée en octobre 1925, présentait déjà le caractère de collaboration franco-annamite. Sur 5 administrateurs, elle comprend 3 Cochinchinois et 2 Français. Ci-joint une notice la concernant, ainsi que la Société indochinoise des pêcheries du Cambodge, fondée en octobre 1926 par le même groupe. [...]

Nous nous permettons d'objecter à notre correspondant que, dans le cas de ces deux sociétés, le fondateur et le président sont M. Le Phat An ¹. Nous avons donc affaire à des entreprises où les Annamites veulent bien faire une part à des Français.

En réalité, il est probable que la société des Hévées de Xuan-Loc, fondée en 1909, fut la première importante à consacrer la collaboration franco-annamite. [...]

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
LISTE DES RETRANCHEMENTS
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, p. 256-257)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile	Observations
Perpère (Pierre)	Dir. Cie du Sud-Indochinois	Phnôm-Penh	À Saïgon

Messageries fluviales de Cochinchine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

[...] Les Fluviales ont créé, il y a quelques mois, avec le concours de la maison Hale, l'Union électrique d'Indochine, à laquelle ont été apportées les centrales électriques que possédaient et exploitaient en Cochinchine et au Cambodge MM. Labbé et Le Phat An. Vingt-cinq réseaux de transport d'énergie vont être exploités par la société et l'on compte en 1929 sur 25.000 \$ de bénéfices bruts. [...]

¹ Lê Phat An : propriétaire d'une concession de 971 ha non plantée (*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, juin 1931), membre du comité d'honneur de la Société annamite de crédit.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

L'Union électrique d'Indochine a absorbé la Compagnie du Sud-Indochinois, au capital de 400.000 piastres, dont elle avait acquis les 4.000 actions et les 300 parts de fondateur.

.....

Suite :

1930 : Absorption par l'Union électrique d'Indochine ([UNEDI](#)).